












RESPONSABLE ENSEMBLE DU CLIMAT POUR APPRENDRE

CODE DE VIE DE L'ÉCOLE

RESPECT DE SOI ET DES AUTRES

Chaque personne de l'école a le droit d'être respectée dans ses différences	
	Je parle et j'agis avec respect envers toutes les personnes de l'école;
	Je vouvoie les adultes à l'école;
	J'écoute ce que l'adulte demande et j'agis en conséquence;
	Je porte une tenue convenable pour un milieu d'éducation.
Chaque personne de l'école a droit à un environnement calme et accueillant	
	Je me déplace calmement et en silence dans l'école;
	Je respecte l'horaire prévu en tout temps;
	Je prends soin du matériel mis à ma disposition;
	Je garde mon environnement propre à l'intérieur et à l'extérieur.
Chaque personne de l'école a le droit de vivre dans une école qui assure la sécurité	
	J'agis de façon sécuritaire pour moi et les autres;
	Je peux, en tout temps, demander l'aide d'un adulte;
	Je règle mon conflit de façon pacifique.

Démarche d'encadrement

La démarche d'encadrement se veut progressive et implique différents intervenants et moyens d'aide.

Un manquement à notre code de vie peut être considéré comme un manquement mineur.

Manquement mineur :

Interventions possibles selon le manquement	
Niveau 1	<ul style="list-style-type: none">• Avertissement verbal• Discussion avec l'élève• Conséquence(s) / geste(s) réparateur(s)• L'enseignant est informé de l'évènement
Niveau 2	<ul style="list-style-type: none">• Conséquence(s) / geste(s) réparateur(s)• Rencontre entre l'enseignant et l'élève pour établir des moyens afin de remédier à la situation. <p>Les parents sont informés</p>
Niveau 3	<ul style="list-style-type: none">• Conséquence(s) / geste(s) réparateur(s)• Rencontre(s) entre l'éducatrice spécialisée et l'élève afin de mettre en place des moyens d'aide. <p>Les parents sont informés</p>
Niveau 4	<ul style="list-style-type: none">• Conséquence(s) / geste(s) réparateur(s)• Plan d'action ou horaire adapté selon les besoins de l'élève. <p>Établi en collaboration entre l'enseignant, l'éducatrice spécialisée et la direction.</p> <p>Les parents sont informés</p>

Cependant, il y a des comportements qui pourraient être considérés comme des manquements majeurs, voici la liste :

Manquements majeurs :

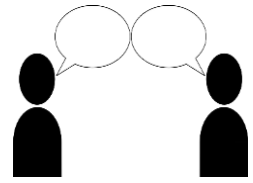
- a. Impolitesse grave.
- b. Comportement de violence (parole ou geste).
- c. Intimidation / cyber intimidation / taxage.
- d. Menace de violence.
- e. Vandalisme / vol.
- f. Désorganisation majeure nuisant au fonctionnement des cours et des activités.
- g. Possession d'objet dangereux.
- h. Geste et / ou parole à connotation sexuelle.

Voici certaines mesures possibles lors d'un manquement majeur :

- Retrait immédiat du groupe et rencontre avec la T.E.S et/ou la direction.
- Suspension à l'interne ou à l'externe.
- Rencontre avec les parents et mise en place d'un plan d'action ou un plan d'interventions.

La direction se réserve le droit d'exercer son bon jugement pour toute situation imprévue dans cette démarche d'encadrement. La décision de déterminer s'il y a matière à suspension appartient à la direction de l'école, ou en son absence, à la responsable de l'école. Dans le cas d'une suspension à l'externe, le retour à l'école peut être demandé en présence d'un ou des deux parents.

Le message clair



Afin de développer un climat de bienveillance, les élèves de l'école sont invités à utiliser la démarche du message clair pour exprimer et régler leurs différends.

Nous vous présentons les étapes de cette démarche.

L'enfant qui veut faire un message clair, s'assure d'abord d'être calme.

1. Je te dis ce que je n'ai pas aimé.

L'élève nomme ce qu'il n'a pas aimé en utilisant le « je » et en décrivant les comportements posés par l'autre enfant.

« Je n'ai pas aimé que... quand... »

2. Je te dis comment je me sens.

L'enfant exprime ce qu'il ressent. Le fait de nommer l'émotion liée à la situation le libère d'une tension émotive et lui permet de s'affirmer.

« Je me sens... »

3. Je te dis ce que j'aimerais.

L'enfant demande une réparation, une autre façon de se parler ou d'agir, une solution, ou une entente pour la prochaine fois.

« J'aimerais que... »

L'enfant qui reçoit le message clair, écoute attentivement et participe à l'échange.

Je te regarde et je t'écoute. Je te dis ce que j'ai compris. Je réponds à ta demande.

L'enfant peut proposer d'autres solutions et suggérer une entente ou une réparation.

Les 4 étapes pour régler mes conflits

1 Se calmer



2 Se parler
des faits et de nos sentiments



3 Chercher
des solutions possibles



4 Trouver
et s'entendre sur
une solution pacifique



COMPLÉMENT AU CODE DE VIE

Les enseignants transmettent verbalement ces informations aux élèves.

CONSIGNES DES JEUX SUR LA COUR DE RÉCRÉATION

1. Dans le module, les jeux de poursuite (« tag ») sont interdits à l'intérieur et à l'extérieur. Je joue à l'intérieur du module de jeux et non par-dessus la structure. Utilisation des modules durant les récréations pour les degrés mentionnés: jour 1 (1^{re} année), jour 2 (2^e année), jour 3 (3^e année), jour 4 (4^e année), jour 5 (1^{re} et 2^e années). L'horaire d'utilisation est différent au service de garde. Les modules sont fermés pendant l'hiver;
2. Je ne grimpe pas dans les arbres, dans les buts de soccer ou sur tout autre poteau (ballon poire, ballon rotatif, panier de basketball, cabanon, etc.);
3. Les jouets pouvant être dangereux pour ta sécurité ou celle des autres pourront être confisqués si leur utilisation est jugée abusive ou à risque. L'utilisation de certaines balles ou autres jeux doit être pertinente.
4. Je joue loin des vélos. Je n'y touche pas;
5. Je respecte l'horaire des jeux;
6. Les roches et les copeaux de bois restent par terre;
7. Lorsque le terrain est mouillé, je reste sur la partie asphaltée;
8. À l'extérieur, je joue loin des portes et des fenêtres de classe;

CONSIGNES DES JEUX DURANT L'HIVER

9. Pour jouer dans la neige ou sur les buttes, je porte un pantalon de neige;
10. Je peux faire des sculptures, des bonshommes de neige et je ne détruis pas les constructions des autres. J'accepte que les constructions ne soient pas préservées à la fin de la récréation;
11. Il est interdit de lancer des balles de neige, sauf sur les cibles sur les murs de l'école, et en aucun temps des morceaux de glace ;
12. Il est défendu de glisser, assis ou à genoux, sur les plaques de glace sauf sous la supervision d'un adulte.

Pour la sécurité de tous, seules les buttes de neige sur la cour doivent être utilisées;

TENUE VESTIMENTAIRE

13. Je circule dans l'école avec des souliers différents de ceux utilisés pour aller dehors (en particulier lorsqu'il neige ou lorsque le sol est mouillé);
14. Je porte des vêtements convenables, pacifiques et appropriés selon la saison
 - Le chandail doit rejoindre le pantalon ou la jupe
 - Le chandail doit minimalement avoir des bretelles (largeur lasagne)
 - Les vêtements avec déchirure doivent être portés à la maison
 - Le short ou la jupe doit avoir une longueur décente
 - Les souliers ou les sandales doivent être sécuritaires;
15. Les vêtements ne doivent pas représenter des scènes ni d'inscriptions à connotation violente, raciste, sexiste ou créant un malaise envers les élèves et/ou membres du personnel;
16. Pour circuler dans l'école, j'enlève ma casquette, ma tuque ou mon capuchon;

APPAREILS ÉLECTRONIQUES

17. Tout objet personnel et électronique (IPad, IPod, cellulaire, montre électronique, etc.) sont interdits à l'école sauf avec entente écrite de l'enseignante ou du service de garde;

CONSIGNES ET RÈGLES DIVERSES

18. Dans les corridors et dans les escaliers, je circule à droite et en silence;

19. Il est interdit d'échanger des effets personnels (cartes, vêtements, nourriture, etc.);

20. Il est interdit de sortir des limites clôturées de la cour d'école sans l'autorisation d'un surveillant;

21. Je mange une collation santé (fruits, légumes, fromage, barres tendres sans arachides). Les croustilles (« chips »), liqueurs, bonbons, tablettes de chocolat sont interdits sauf sur demande spéciale de l'enseignante ou de l'éducatrice en service de garde;

22. Je ne mâche pas de gomme;

23. Les bicyclettes, les planches et patins à roulettes ainsi que les trottinettes sont interdites sur la cour d'école;

24. J'utilise les supports à vélo pour ma bicyclette ainsi qu'un cadenas et je n'obstrue pas les portes d'entrées;

25. Tous les objets personnels, autres que les vêtements, sont interdits dans les casiers des élèves, car ces derniers ne sont pas verrouillés.

Ce complément au code de vie est également appliqué au service de garde.

ABSENCES DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE

Absence ou arrivée tardive

Les parents doivent informer l'école et motiver l'absence ou l'arrivée tardive de leur enfant via la boîte vocale des absences au 514.380.8899, poste 4132, avant 8 h 30, même si un mot a été remis à l'enseignant car ce dernier peut être absent ou l'enfant peut débiter en spécialité (ex. : anglais).



Absences : enfants en vacances



Pour les parents qui choisissent des périodes de vacances pendant le temps de classe, nous vous souhaitons d'heureuses vacances à vous et à vos enfants. Cependant, les enseignants ne sont pas dans l'obligation de remettre des travaux scolaires pour cette période ni de faire une récupération personnalisée au retour de l'enfant. Nous vous suggérons de mettre dans vos bagages quelques bons livres de lecture, de demander à vos enfants d'écrire des cartes postales, de tenir un journal de bord...

Absences : pour nos jeunes sportifs

Il arrive que des élèves s'absentent durant des jours de classe pour des compétitions sportives et nous sommes fiers des beaux succès qu'ils remporteront. Les enseignants ne reprendront pas un cours manqué par votre jeune et n'ont pas l'obligation de leur préparer un plan de leçons personnalisé.





BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque exige une collaboration étroite entre plusieurs agents : élèves, enseignants, bénévoles, personnel de soutien et direction.

Pour assurer un fonctionnement maximal de ce lieu de culture et d'enrichissement, il nous apparaît important d'établir des règles observées par tous.

Rôle de l'élève :

- J'utilise toujours mon fouineur (bâton de bois numéroté);
- J'emprunte ou consulte un volume en le manipulant avec soin et je le garde propre
- J'avertis les bénévoles si je m'aperçois qu'un livre est détérioré afin de le faire réparer dès que possible;
- Je garde le silence mais je peux parler à voix basse si mon enseignante me l'autorise lors d'un travail à exécuter. Je respecte les autres en gardant un climat calme;
- Je présente mes livres du côté du code zébré (code barres) lors des prêts;
- Je fais enregistrer mon livre auprès d'un bénévole;
- Je respecte l'horaire prévu pour les périodes de bibliothèque et si je suis absent à ce moment, je m'y rendrai un autre jour avec une autorisation de mon professeur;
- Je suis responsable des volumes qui me sont prêtés et si je les perds ou les brise, mes parents seront avisés et ils devront rembourser à l'école le prix de remplacement du ou des volumes. Je ne pourrai emprunter d'autres volumes tant que ma dette ne sera pas acquittée;
- Je respecte le matériel en conservant le local propre, en replaçant ma chaise et en ne laissant rien traîner;
- Si j'ai oublié mes livres, je peux consulter un volume de la bibliothèque, mais je dois le remettre aux bénévoles avant de quitter;
- Si je prête le livre à une autre personne, je demeure en tout temps responsable du livre emprunté à mon nom.

L'école d'aujourd'hui...

- Développe mes compétences;
- Répond mieux à mes besoins;
- M'accompagne dans ma réussite;
- Donne du sens à mes apprentissages;
- Me prépare au monde de demain!

Code de conduite sur l'utilisation des TIC

Préscolaire, primaire 1^{er} et 2^e cycles

- J'utilise des mots qui sont polis et gentils : je ne dis pas de méchancetés.
- Je suis respectueux, je n'intimide pas les autres.
- Je prends soin du matériel que j'utilise.
- Je ne donne pas mon ou mes mots de passe et tout ce qui concerne ma vie privée.
- Je ne m'identifie pas et je ne fournis pas des renseignements personnels – les miens et ceux des autres.
- Je communique avec mon enseignant en utilisant l'adresse électronique fournie par la commission scolaire.
- Je respecte les droits d'auteur. Je dis d'où proviennent les textes, les photos, les images et la musique que j'utilise pour mes travaux.
- Pour publier ma photo et/ou celle d'un autre élève, je dois demander à mes parents et/ou aux parents de l'ami.
- Je dois demander l'autorisation de l'adulte pour publier sa photo.
- Je dois avoir l'autorisation pour utiliser un ordinateur à l'école, que cet appareil m'appartienne ou non.
- Toutes autres technologies (téléphone, tablette, appareil photo, lecteur MP3, etc.) ne sont pas permises à l'école.

Signature : _____

Élève

Signature : _____

Parent ou tuteur

Code de conduite sur l'utilisation des TIC

Primaire, 3^e cycle

- J'utilise un langage respectueux et j'adopte un ton faisant preuve de civisme et de courtoisie.
- J'évite :
 - Le harcèlement sous toutes ses formes;
 - La transmission ou l'accès à des contenus indécents ou pornographiques;
 - La transmission ou l'accès à des contenus à caractère raciste, haineux, injurieux, violent, diffamatoire, discriminatoire, etc.
- Je prends soin du matériel que j'utilise.
 - Je n'utilise pas les équipements informatiques ou de télécommunications à des fins commerciales (vente ou achat de biens ou services);
 - Je ne modifie ni ne détruis les logiciels ou les données d'autrui;
 - Je ne participe pas à des activités de piratage ou de sabotage des systèmes ou des réseaux informatiques.
- Je ne divulgue pas mes mots de passe et tout ce qui concerne ma vie privée.
- Je ne m'identifie pas et je ne fournis pas des renseignements personnels – les miens et ceux des autres.
- Je communique avec mon enseignant en utilisant l'adresse électronique fournie par la commission scolaire.
- Je respecte les droits d'auteur en vérifiant si ce que je veux utiliser est libre de droits. Si c'est le cas, je cite la provenance des textes, des photos, des images et la musique que j'utilise pour mes travaux.
- Je protège les renseignements personnels et toutes les informations que j'ai en ma possession sur d'autres personnes.
- Je ne publie pas des renseignements personnels et des photos sans avoir obtenu l'autorisation des personnes concernées.
- Je dois avoir l'autorisation pour utiliser un appareil électronique (ordinateur, téléphone, tablette, appareil photo, etc.) à l'école, que cet appareil m'appartienne ou non.

Signature : _____

Élève

Signature : _____

Parent ou tuteur

RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ

PRIMAIRE – ANNÉE 2020-2021

Règles de conduite et mesures de sécurité que je dois respecter :

1. Je suis toujours à l'heure à mon arrêt (au moins 10 minutes à l'avance) car l'autobus n'attend pas après moi. Je ne joue pas dans la rue en attendant l'autobus. J'attends sur le trottoir ou l'accotement en respectant les autres et la propriété d'autrui.
2. J'attends que l'autobus soit complètement immobilisé avant de monter à bord. Je respecte les places assignées ainsi que mon environnement. Je m'assois rapidement sur une banquette sans bloquer l'allée et je reste assis adéquatement durant tout le trajet.
3. Je garde ma musique pour moi et je parle à voix basse avec mon voisin.
4. Je ne mange pas et je ne bois pas dans l'autobus.
5. Je ne lance aucun objet à l'intérieur et à l'extérieur de l'autobus.
6. Je garde l'autobus propre et en bon état et je ne touche à aucun mécanisme de l'autobus. Le vandalisme n'est pas toléré et les coûts occasionnés par les dommages causés seront facturés à mes parents.
7. Il est interdit de transporter/échanger/consommer toutes substances prohibées.
8. Les bâtons de hockey, de baseball, les raquettes, les luges, les instruments de musique ainsi que tout autre objet aux dimensions non conformes sont interdits.
9. Je m'éloigne de l'autobus afin que le conducteur puisse bien me voir en tout temps. Si je dois traverser la rue devant l'autobus, je m'éloigne de l'autobus et j'attends le signal du conducteur.
10. J'adopte un comportement et un langage respectueux avec mes camarades ainsi qu'avec le conducteur.
11. Le conducteur de l'autobus veille au bien-être et à la sécurité. Je le respecte et me conforme à ses consignes.
12. Je me rappelle que l'autobus est comme une extension de l'école et que je dois respecter le même code de vie.
13. Arrivé à destination, j'attends que l'autobus soit complètement arrêté avant de quitter mon banc. Les autres élèves et moi descendons les uns après les autres.
14. Je connais l'emplacement des sorties de secours.
15. Je dois, sans hésiter et rapidement informer mes parents, mon enseignante ou mon enseignant, ou mon conducteur si d'autres élèves ou moi sommes victimes d'intimidation.

Aucun geste de violence ne sera toléré aux arrêts et à bord de l'autobus scolaire.

Tout comportement inapproprié entraînera une suspension immédiate du transport.

Nombre d'avis « mineur » Se déplace/Se lève Boit/Mange Bruit (tout son qui dérange les autres) Autre comportement mineur	Nombre de jours de suspension au droit du transport scolaire
1	Aucune suspension
2	Aucune suspension
3	1 jour
4	3 jours
5	5 jours
6	Indéterminée

Nombre d'avis « majeur » Physique Verbal Lance objets Touche aux mécanismes de l'autobus Destruction du matériel Autre comportement majeur	Nombre de jours de suspension au droit du transport scolaire
1	5 jours
2 et plus	A déterminer

Places disponibles : Les places disponibles sont un accommodement accordé selon la disponibilité des places restantes dans l'autobus. Le service du transport ne procédera à aucune modification de parcours ni à aucun ajout d'arrêt et/ou de place pour accommoder ces demandes. Les places disponibles peuvent être retirées en tout temps pour diverses raisons telles que l'arrivée de nouveaux élèves en droit de transport, la modification d'un trajet ou le mauvais comportement à bord de l'autobus scolaire.

Je confirme avoir pris connaissance des règlements du transport. Je comprends que pour ma sécurité, celle de mes compagnons et celle de mon conducteur, je suis dans le devoir de respecter ces règlements dans leur intégralité.

Signature : _____

Élève

Signature : _____

Parent ou tuteur

Tout élève doit respecter les règles de conduite et mesures de sécurité disponibles sur le site Internet de la CSDGS dans l'onglet *Transport scolaire*. Les mesures disciplinaires sont applicables aux arrêts, à bord de l'autobus et au débarcadère. Nous vous invitons à en prendre connaissance et vous souhaitons une excellente année scolaire!

Pour plus d'information sur le transport scolaire, consultez le www.csdgs.qc.ca/transport.
Vous pouvez nous contacter par téléphone au 514-380-8347 ou par courriel transport@csdgs.qc.ca

